

RETOUR SUR LES ELECTIONS PRUD'HOMALES DE 2008

SOMMAIRE :

LES RESULTATS NATIONAUX.....	2
LES RESULTATS REGIONAUX.....	3
QUELS ENJEUX AU REGARD DE CES RESULTATS ?.....	5
RAPPEL / QUEL EST LE ROLE D'UN CONSEIL DES PRUD'HOMMES ?	7
PRESENTATION DE L'AEES	7

Récapitulatif des résultats AEES par région

Région	Participation AD %	Participation E %	Voix AEES AD	Voix AEES AD %	Voix AEES E	Voix AEES E %	Participation CPH %	Voix AEES CPH	Voix AEES CPH %	Elus
ALSACE	42,69%	26,64%	681	36,26%	63	17,53%	28,91%	744	17,53%	19
AQUITAINE	49,67%	25,67%	2167	35,48%	0		36,87%	2167	20,81%	18
AUVERGNE	48,88%	26,67%	641	27,02%	23	8,42%	35,68%	664	15,47%	10
BOURGOGNE	49,42%		1125	42,76%	0		34,15%	1125	23,14%	16
BASSE NORMANDIE	50,48%		830	32,99%	0		37,67%	830	19,30%	11
BRETAGNE	47,19%		1863	46,26%	0		32,68%	1863	25,75%	22
CENTRE	52,09%		1672	36,45%	0		38,20%	1672	20,80%	19
CHAMPAGNE ARDENNE	48,40%		404	21,55%	0		35,18%	404	9,87%	6
CORSE	35,06%		69	38,98%	0		19,18%	69	15,27%	2
ILE DE France	40,55%		3761	26,49%	0		22,87%	3761	15,88%	72
FRANCHE COMTE	47,94%		534	39,50%	0		31,00%	534	18,60%	12
HAUTE NORMANDIE	50,71%		1001	37,21%	0		35,96%	1001	21,72%	13
LANGUEDOC ROUSSILLON	48,88%	29,97%	1200	35,38%	25	5,13%	35,34%	1225	17,76%	22
LIMOUSIN	49,67%		638	41,73%	0		39,50%	638	22,25%	6
LORRAINE	47,85%		983	39,27%	0		32,64%	983	20,43%	23
MIDI PYRENEES	47,85%		2069	44,82%	0		35,20%	2069	24,51%	28
NORD PAS DE CALAIS	48,41%		1678	38,47%	0		33,60%	1678	20,46%	34
PACA	42,81%	24,45%	1450	25,59%	81	8,36%	28,32%	1531	14,44%	49
PAYS DE LA LOIRE	49,51%		2444	44,45%	0		34,63%	2444	26,21%	20
PICARDIE	51,21%		760	28,39%	0		38,56%	760	14,22%	12
POITOU CHARENTES	51,58%	35,06%	1322	39,07%	43	9,91%	39,04%	1365	22,78%	15
RHONE ALPES	43,86%		2398	32,52%	0		27,54%	2398	17,09%	37
DOM TOM	27,83%		85	57,82%	0		21,67%	85	26,40%	4
Total	46,63%	28,08%	29775	36,89%	235	9,87%	32,84%	30010	19,60%	470

Taux de participation moyen quand liste AEES : 47,66%

Avec plus de 19% des voix, toutes sections et tous conseils confondus, l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale (AEES) améliore son score de 2002 de 8 points et conforte ainsi sa position de deuxième force patronale en France après l'Union pour les Droits des Employeurs (MEDEF, CGPME, UPA, FNSEA, UNAPL).

Les employeurs de l'économie sociale sortent indéniablement renforcés des élections prud'homales 2008. Si la section *Activités diverses* reste le point d'ancrage des listes de l'AEES, une percée est toutefois à constater dans la section *Encadrement* où 19 conseillers ont été élus contre seulement 2 en 2002.

En Région Provence Alpes Côtes d'Azur

- ✓ 6635 voix contre 6222 en 2002 (+6.64 %),
- ✓ 49 conseillers élus, contre 28 élus en 2002 (+75 %)

DPT	CIRCONSCRIPTION	SECTION	Sièges à pourvoir	Inscrits	Votants	Exprimés	AEES			UDE			DIVERS EMPLOYEURS		
							Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
04	Digne Les Bains	Activités Diverses	8	501	242	238	117	49,2	4	121	50,8	4			
04	Digne Les Bains	Encadrement	8	118	51	49	17	34,7	3	32	65,3	5			
05	Gap	Activités Diverses	5	447	233	229	124	54,1	3	105	45,8	2			
06	Cannes	Activités Diverses	9	582	244	240	90	37,5	3	113	47,1	5	37	15,4	1
06	Grasse	Activités Diverses	10	1 098	444	438	98	22,4	2	179	40,9	5	161	36,8	3
06	Nice	Activités Diverses	15	1 337	515	510	193	37,8	6	317	62,2	9			
13	Aix-en-Provence	Activités Diverses	13	1 379	595	588	114	19,4	3	271	46,1	6	203	34,5	4
13	Arles	Activités Diverses	4	465	189	177	Pas de candidats			177	100,0	4			
13	Marseille	Activités Diverses	34	2 595	995	972	229	23,6	8	466	47,9	16	277	28,5	10
13	Marseille	Encadrement	26	1 025	274	260	64	24,6	6	196	75,4	20			
13	Martigues	Activités Diverses	7	482	196	180	74	41,1	3	106	58,9	4			
83	Draguignan	Activités Diverses	4	625	308	307	92	29,9	1	156	50,8	2	59	19,2	1
83	Fréjus	Activités Diverses	5	590	229	227	Pas de candidats			166	73,1	4	61	26,9	1
83	Toulon	Activités Diverses	12	1 668	759	745	Pas de candidats			363	48,7	6	382	51,3	6
84	Avignon	Activités Diverses	9	1 044	496	492	199	40,4	4	293	59,5	5			
84	Orange	Activités Diverses	7	689	328	323	133	41,2	3	190	58,8	4			
TOTAUX & MOYENNES			176	14 645	6 098	5 975	1 544		49	3 251		101	1 180		26

Source : CRESS PACA

Avec 14,55 % des voix, toutes sections et tous conseils confondus contre 9,44% en 2002, l'AEES améliore son score de 5 points par rapport à 2002.

Malgré la confusion apportée par la présence de listes « employeurs responsables et solidaires » qui étaient portées par des représentants du MEDEF sur différents conseils des prud'hommes, les listes AEES ont obtenu une moyenne de 35% des voix lorsqu'elles présentaient des candidats.

Une fonction légitime d'employeur

La présence de conseillers prud'homaux issus de l'économie sociale affirme à l'ensemble des partenaires socio-économiques la qualité d'employeur des dirigeants de l'économie sociale et dans le respect de la législation du travail qui s'applique à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, sa forme juridique et son secteur d'activité.

Le collège employeurs, qui s'est plus fortement mobilisé qu'en 2002 (29 857 voix contre 21 613 en 2002 soit + 38,14 %), a envoyé un message clair aux pouvoirs publics et à l'ensemble des partenaires sociaux, confirmant que les associations, coopératives, mutuelles et fondations sont des entreprises à part entière.

Ainsi le Medef, la CGPME, l'UPA, l'UNAPL, et la FNSEA qui présentaient des listes communes partout en France ont perdu 7.91 point au niveau national.

Il est donc indispensable aujourd'hui de reconnaître les employeurs de l'économie sociale comme la deuxième force patronale en France.

Une spécificité concernant 203 000 établissements employeurs et 2.1 millions de salariés

Le fait d'avoir des juges prud'homaux issus des syndicats d'employeurs de l'économie sociale est le gage d'avoir des juges qui rendront leurs avis en tenant compte des connaissances et spécificités des associations, coopératives, mutuelles et fondations.

En effet, dans leurs secteurs d'activités respectifs, les employeurs associatifs, coopératifs et mutualistes exercent les responsabilités individuelles et collectives qui leur incombent en matière de négociation sociale, d'emploi ou de formation professionnelle.

Les dirigeants ont besoin de conseillers prud'homaux compétents, ayant l'expérience du secteur de l'économie sociale afin d'être en position de régler et arbitrer les conflits spécifiques à leur entreprise.

Si l'économie sociale ne se résume pas au rôle qu'y exercent les employeurs associatifs, coopératifs ou mutualistes, son poids socio-économique, la diversité de ses activités, la part d'emplois qu'elle représente légitime aujourd'hui la reconnaissance de ses représentants employeurs comme acteurs sociaux à part entière.

Vers une représentation nationale des employeurs de l'économie sociale

Acteurs du [paritarisme](#) dans un certain nombre d'institutions, les employeurs de l'économie sociale restent cependant exclus des consultations et négociations qui décident aujourd'hui des grands axes de la politique contractuelle française.

Les employeurs de l'économie sociale estiment que les pouvoirs publics et les organisations patronales négociatrices des accords interprofessionnels ne devraient plus attendre pour les reconnaître comme partenaire désormais incontournable du dialogue social.

Leurs responsabilités légitiment leur volonté d'être représentés en tant que tels dans toutes les instances et organes où se négocient et se prennent les décisions qui orientent leur activité d'employeur

Sources : AEES - USGERES

RAPPEL / QUEL EST LE ROLE D'UN CONSEIL DES PRUD'HOMMES ?

Le conseil de prud'hommes est une juridiction, c'est-à-dire un tribunal, dont le rôle est de régler par voie de conciliation ou de jugement les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre un salarié et son employeur.

Quatre sections correspondent à des secteurs d'activités différents, qui traitent les affaires propres à leur secteur :

- Agriculture
- Industrie
- Commerce
- Activités diverses (activités libérales, services, artistiques, enseignement, employés de maison, ...)

La section Encadrement : créée en 1979, cette cinquième section est réservée aux cadres sous certaines conditions et aux salariés assimilés, quel que soit leur secteur d'activité.

Les conseillers salariés et les conseillers employeurs siègent en nombre égal dans chaque section.

PRESENTATION DE L'AEES

L'AEES : une démarche unitaire, un engagement collectif

En décembre 2002, le GEMA, l'UNIFED, l'USGERES et l'Unassad (qui a rejoint l'USGERES depuis), se regroupent sous l'appellation « Employeurs de l'économie sociale : associations, coopératives, mutuelles, fondations » pour présenter des listes communes aux élections prud'homales dans la section activités diverses.

L'Association des Employeurs de l'Économie Sociale (AEES) est née de ce mouvement unitaire. Pour les syndicats membres, il s'agit de faire valoir leur responsabilité en tant qu'employeurs, d'affirmer clairement leur souhait de participer à l'élaboration d'une jurisprudence assise sur l'interprétation de leurs conventions collectives et de leurs accords de branche, et de prendre part au règlement des litiges qui touchent leurs entreprises.

Cette association regroupe la majeure partie des employeurs de l'économie sociale qui représente 760 000 entreprises (associations, coopératives, mutuelles de santé et mutuelles d'assurance, fondations et établissements sanitaires à but non lucratif) et représente près de 2 millions de salariés.

L'AEES a pour but d'organiser la présence des employeurs de l'Économie Sociale aux élections prud'homales et de soutenir les conseillers prud'homaux élus de ces listes.